



Thervay



Commune de Thervay : www.thervay.fr

Réunion du conseil municipal du 4 Novembre 2016

Séance ouverte à 20h30

Convocation : 31 Octobre 2016

Présents : 10

Secrétaire de séance : Christian CRETIN

Absent excusé : M Franck Philippon a donné procuration à M Bernard Philippe

Absent non excusé : 0

Le compte rendu du 9 Septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

STEP : Mr et Mme BARDOUILLET:

Stéphane ECARNOT présente la requête communiquée par courrier le 3 novembre 2016 de Mr et Mme Bardouillet.

Après avoir pris connaissance du surcoût de cette modification et après avoir reçu l'avis de Mr et Mme Vuillemin, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à effectuer toutes les démarches pour l'acquisition d'une parcelle à Mr et Mme BARDOUILLET.

Renouvellement bail Mr BAILLEUX, parcelle YD 144

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à 9 voix pour et 2 abstentions de renouveler le bail de Mr Bailleux pour un an soit jusqu'au 31 octobre 2017 pour un montant de 15 €.

Renouvellement contrat Mme METZ Martine, agence postale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler pour un an le contrat de travail de Mme METZ Martine, responsable de l'agence postale communale.

Tarif assainissement.

Cédric WIDMER présente l'économie du projet en ce référent sur les offres des sociétés et l'estimation des subventions.

Rappel du tarif fixé en 2017 : 60 € d'abonnement et 2,05 € le m³

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas changer les tarifs pour 2017 et de reconduire ceux-ci pour 2018.

Création poste adjoint technique 1er classe.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide (2 contres, 5 abstentions et 4 pour), de créer le poste d'adjoint technique 1er classe et de nommer Claude MAIREY.

Enquête publique : projet éolien sur les communes de Gendrey, Moissey et Sermange.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'être favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Gendrey, Saligney et Sermange.

Haut débit.

Un projet de financement pour réaliser le développement du très haut débit a été réalisé par la Communauté de Communes Jura Nord (CCJN) avec un ratio de 230 € par foyer.

Les 2/3 de cette dépense seraient à la charge de la commune et 1/3 à la charge de la CCJN.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'être favorable à ce projet et inscrira cette dépense dans le budget 2017.

Informatisation de la gestion du cimetière.

Mme le Maire expose qu'il serait utile et intéressant d'informatiser la gestion du cimetière communal via le SIDEC.

Cette informatisation comprend l'intégration numérique du plan papier et le paramétrage du logiciel. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer la dépense pour l'informatisation du cimetière. Coût 1882 €

Taxe d'aménagement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas mettre en place de taxe d'aménagement.

Recomposition du Conseil Communautaire de Jura Nord.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la CCJN à 44 sièges soit 1 siège pour la commune de Thervay :

- Titulaire : Le Maire
- Le 1er adjoint : suppléant

Renforcement poste rue de la creuse : complément d'éclairage public.

Suite à un refus de deux administrés Mr JACQUOT et Mr CHANCENOTTE d'implanter un spot en façade sur le mur de leur propriété, un complément d'éclairage public devient nécessaire. Ce complément occasionne un surcout de 2178 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer cette dépense complémentaire

Réseau EDF Mr Bignet.

Dans le cadre de la construction de la maison de Mr Bignet, une extension du réseau EDF est nécessaire pour effectuer le raccordement électrique. La prise en charge de cette dépense peut être faite par le propriétaire ou cofinancer par la commune. Dans le cas d'un cofinancement de la commune, le réseau pourra être utilisé pour des constructions à venir. Dans le cas contraire, le réseau électrique restera privé à Mr Bignet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de refuser la prise en charge de l'extension de la ligne EDF. Le coût de cette extension sera à la charge de Mr BIGNET.

Adhésion au processus de certification PEFC

Après information donné par Christian Cretin, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire l'adhésion au PEFC (promouvoir la gestion durable de la forêt) pour une durée de 5 ans, pour un montant de 201,22 €

Location appartement n°4.

Pour information, l'appartement n°4 sera loué à Mme Laurence NODON.

Questions diverses.

Réalisation d'un communiqué dans la vie des communes de Jura Nord. Patrick ORSAT va faire un petit article de 10 lignes pour présenter la commune.

Présentation du dossier de subvention type qui sera communiqué aux associations pour effectuer leurs demandes. Ce dossier sera téléchargeable sur le site de la commune de Thervay (www.thervay.fr)

Préparation du bulletin municipal. Répartition des actions entre les conseillers

Information du vol de 5 plateaux de table du SIVOM de la SERRE

La prochaine réunion est fixée le 16 décembre 2016 à 20H30.

Fin séance 23 H 45